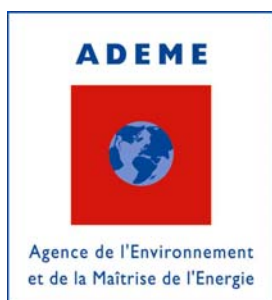


Communiqué de presse

16 novembre 2006



Les Français plébiscitent à nouveau l'éolien !

Selon une nouvelle étude

"LES FRANÇAIS ET L'ENERGIE EOLIENNE"

93 % des Français sont favorables au développement de l'énergie éolienne

Selon un nouveau sondage réalisé en septembre 2006 pour l'ADEME*, la notoriété de l'énergie éolienne avoisine désormais les 92% tandis que 93% des personnes interrogées sont favorables au développement de l'éolien. En 2003, ils étaient déjà 92% à se prononcer en faveur du développement de cette énergie, qui bénéficie d'une image extrêmement positive : propre, économique, écologique, renouvelable, avec des taux d'acceptation d'autant plus élevés que les personnes vivent à proximité d'éoliennes. Corollaire de cette acceptation, les "habitants des communes" concernés par un projet d'implantation souhaitent être plus impliqués dans le processus de concertation, démarche qui tend à se systématiser de plus en plus en France actuellement.

Une image extrêmement positive

L'énergie éolienne est désormais bien connue du grand public : **92 % des interrogés au niveau national connaissent l'énergie éolienne** contre 87 % en 2003. Cette notoriété est liée à une visibilité qui augmente elle aussi. Dans l'échantillon national, 85 % des répondants ont vu des éoliennes (contre 70 % en 2002 et en 2003). Le plus souvent ces éoliennes ont été aperçues en France (78 %), moins souvent à l'étranger (26 %).

C'est le critère de la proximité qui détermine les jugements les plus positifs. Ainsi ce sont les répondants situés dans les communes où sont implantées des éoliennes qui expriment les attitudes les plus positives vis-à-vis de l'éolien : **85% des interrogés estiment tout à fait positif, à positif la présence d'un parc éolien dans leur environnement proche.**

Des Français favorables au développement de l'éolien et sensibles à son impact en matière d'indépendance énergétique

Spontanément, c'est le terme "**d'énergie propre**" qui revient le plus souvent pour qualifier les avantages de l'éolien, aussi bien dans l'échantillon national (78 %) que dans les zones d'implantation ou de proximité. Les qualificatifs "d'économique" (surtout au niveau national) et "d'écologique" viennent en second lieu.

Une large majorité de la population interrogée affirme la nécessité de recourir à l'énergie éolienne. Ainsi **93 % des personnes interrogées estiment que l'énergie éolienne doit être développée en France.**

Les Français sont également de plus en plus sensibilisés à la notion d'indépendance énergétique et au fait que le développement de l'énergie éolienne y répond efficacement. **Selon 84 % des Français le développement de l'énergie éolienne contribue à l'indépendance énergétique de la France.**



Considérée comme le plus gros gisement d'énergie de source renouvelable pour les années à venir, l'énergie éolienne provient de la transformation de la force du vent en énergie mécanique, elle-même convertie en électricité.

Des « inconvénients » moins perçus à proximité des éoliennes

Pour 12 % des interrogés de l'échantillon national, les éoliennes n'entraînent "aucun inconvénient". Les seuls "inconvénients" cités sont les atteintes au paysage (44 % pour l'échantillon national, 33 % et 29 % pour les deux autres échantillons) puis le bruit.

Il est toutefois intéressant de noter que **ces inconvénients sont d'autant moins mis en avant que les personnes résident à proximité d'un site éolien** : en effet, à proximité des zones d'implantation, on passe de 12 % à 30 % de personnes interrogées estimant que les éoliennes ne génèrent aucun inconvénient.

Une concertation souhaitée par tous

Toutes les catégories de l'échantillon souhaitent au même degré que les habitants soient consultés sur le choix des sites d'implantation. On considère généralement que les "habitants des communes" concernés par un projet d'implantation doivent intervenir dans la prise de décision. Dans les lieux d'implantation, le rôle décisionnaire du maire est également souvent affirmé.

Dans les faits, l'information et la concertation conditionnent le succès des projets éoliens. Dans les communes où des éoliennes ont été construites, **une large majorité des répondants déclarent avoir été "informés" de l'installation du parc d'éoliennes (66 %)**, cette information étant accessible le plus souvent avant la décision d'installation.

L'analyse de la participation au processus d'implantation montre qu'une **forte proportion des résidents a été informée en temps utile du projet d'implantation**, une partie non négligeable du public ayant participé aux réunions d'information locales notamment dans les communes d'implantation.

Pour l'ADEME, un parc éolien doit être partie prenante du projet de territoire. C'est pourquoi l'agence propose aux collectivités des méthodes de concertation qui vont plus loin que ces enquêtes publiques. Ces méthodes s'appliquent aussi bien à l'échelle régionale, intercommunale que locale.

Enfin, au terme de cette série de jugements conditionnels, une question libellée comme un jugement global sur l'énergie éolienne a été posée aussi bien aux échantillons locaux qu'à l'échantillon national. **A l'issue de celui-ci, 93 % des sondés sont favorables au développement de l'éolien en France.**

L'énergie éolienne ne génère ni pollution atmosphérique ni déchets. L'impact environnemental des aérogénérateurs concerne l'emprise au sol, le paysage et – très marginalement du fait des progrès sur ce point - le bruit dû à la rotation des pales. Les équipements sont facilement démontables en fin de vie.

L'énergie éolienne ne provoque pas d'émissions de gaz à effet de serre. Selon les études menées par l'ADEME et RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'électricité), le parc éolien de 10000 MW, prévu pour atteindre l'objectif de 21 % d'électricité renouvelable, se substituera à un parc de 2800 MW de centrale thermique (production d'électricité à partir de fioul ou de charbon) et permettra ainsi d'éviter les émissions de gaz à effet de serre correspondantes.

Sondage réalisé en septembre 2006 par LH2 et rapport d'enquête réalisée par RCB Conseil en novembre 2006. Rapport d'enquête disponible sur demande auprès de H&B communication.

Méthodologie des enquêtes

Sondage réalisé pour l'ADEME du 7 au 20 septembre 2006 par téléphone auprès de trois populations

Le grand public : soit 2462 personnes interrogées. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas avec redressements socio démographiques au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio professionnelle du chef de ménage, après stratification par taille d'agglomération. L'échantillon a été stratifié par région de la manière suivante : 201 interviews en IDF, environ 150 en PACA, en Rhône-Alpes et dans le Nord-Pas-de-Calais et environ 100 interviews dans chacune des autres régions. Les résultats ont été par la suite pondérés pour tenir compte du poids réel des différentes régions françaises.

Les habitants des communes d'implantation des fermes éoliennes de Picardie, du Finistère et de l'Aude : 437 personnes interviewées. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas avec redressements socio démographiques au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio professionnelle du chef de ménage, après stratification par commune. Environ 150 interviews ont été conduites dans chacune de ces zones (Picardie, Finistère, Aude).

Les habitants des communes limitrophes des fermes éoliennes de Picardie, du Finistère et de l'Aude : 466 personnes interviewées. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas avec redressements socio-démographiques au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, après stratification par commune. Environ 150 interviews ont été conduites dans chacune de ces zones (Picardie, Finistère, Aude).

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.
www.ademe.fr

Relations presse ADEME H & B Communication

Nadège Chapelin – Claudia Berthol - 01 58 18 32 45 – n.chapelin@hbcommunication.fr